

10 Faits divers & Justice

Drame dans le département du Komo-Kango

Un homme tué lors de l'abattage d'un arbre



Martin Ibema de son vivant.



Photo : Justelin Ndemezo o

Le fils de la victime, Junior Ibema...



Photo : Justelin Ndemezo o

... et le chef du village Agricole, Basile Ndoumaya, relatant les faits.

JNE
Kango/Gabon

TERRIBLE accident, lundi dernier vers 10 heures, au village Agricole, dans le département du Komo-Kango où un homme, dont l'âge ne nous a pas été communiqué, a accidentellement perdu la vie, au cours d'un travail en forêt qui a mal tourné.

Pisteur-prospecteur, Martin Ibema faisait partie d'une équipe de quatre travailleurs qui participaient à l'abattage des arbres dans une forêt environnante. « Un homme a entrepris d'abattre un arbre qui lui est malheureusement tombé dessus, lui écrabouillant la tête », a témoigné hier, le chef du village Agricole, Basile Ndoumaya. « Il s'est trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. Il n'a pas eu le temps de courir pour échapper au danger », ajoutera le fils de la victime, Junior Ibema. Le corps du malheureux a d'abord été déposé au centre médical de Kango, avant d'être acheminé dans une maison des pompes funèbres de Libreville en attendant les ob-

sèques. Sitôt alertés, les gendarmes de Kango se sont rendus sur place pour établir les circonstances de l'accident.

Selon les premières constatations, le non-respect de techniques d'abattage d'arbres expliquerait le décès de ce compatriote qui exerçait comme travailleur temporaire dans une entreprise forestière chinoise.

En effet, le pisteur-prospecteur se trouvait dans la zone de danger. Aussi, a-t-il été frappé mortellement par l'arbre que l'abatteur venait d'abattre. Le choc a été si violent que la victime a péri sur le champ des suites de ses blessures.

« On a constaté que les techniques d'abattage n'avaient pas été respectées », précise la source. Occasion pour elle de rappeler aux travailleurs forestiers de redoubler de prudence lorsqu'ils exécutent des travaux d'abattage. « Les travailleurs forestiers, conclue la source, doivent observer les mesures de prudence élémentaires du travail en forêt, et les règles de l'abattage sécuritaire. »

Martin Ibema laisse une veuve et quatre enfants inconsolables.



Photo : Justelin Ndemezo o

La forêt où Martin Ibema a péri.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



COMMUNIQUE

Le Président du Conseil de Régulation des Marchés Publics convie les sociétés, ci-dessous listées, de bien vouloir se présenter de toute urgence, dès parution du présent communiqué, à l'Agence de Régulation des Marchés Publics sise au 4^{ème} Etage de l'immeuble Arambo, Ministère de l'Economie, Libreville, pour affaire les concernant.

- GROUP COBA BTP
- MINKAMA MOUNGOMO GENIE ET SERVICES BATIMENT
- SALAM BTP
- ORIENTAL BTP
- SCS (SOCIETE CITY STORE)
- SCS (SOS COPIES SOLUTIONS)
- SCS (STOL COMEX SEAWAY SA)
- SCS (SYSTEMES COMMUNICATION ET SECURITE)
- SCS (COMMERCIALE ET DE SERVICE)
- KADI BATRANS
- DIALLO ABDOUL (DIALLO ABDOUL & FRERES)
- DIALLO ABDOUL (MALIK PRET A PORTER)
- DIALLO ABDOUL (ETABLISSEMENT DIALLO ABDOUL)
- DIALLO ABDOUL (EPICERIE DAOUA)
- OMEGA (OMEGA BTP GABON)
- OMEGA (OMEGA PLUS BTP)
- OMEGA (OMEGA INVESTMENT)
- SOLEMAN (ABDI IDD SOLEMAN)
- SOULCO
- CODER TCE
- SOGEMAC
- OS BTP
- CHANDELIER
- SUD BETON
- LA NORME
- ATHANE GILLES (SAMOMA)
- EPREBA
- SOBERCO
- ADHI
- LAROCHE
- CONTINENTAL
- EMMESERVICE
- MBA
- SALIF
- MPM
- STI
- GEOTECHNIQUE DE FORAGE HYDRAULIQUE (GEOFOR)
- ROBERT SERVICES
- SATO
- TRACTAFRIC
- ENCONTRAB-BTP
- JUNIOR TECH
- BEN J SERVICES
- PSMI
- MAUDRY
- GENI
- BOIS INERNATIONAUX DU GABON (BIG)
- BIG (BUREAU D'INGENIERIE ET DE GEOMETRIE DU GABON)
- S2+BTP
- AGENDA PTRR
- EKOMI
- EGA PRESTATION
- ONYX
- REY ALAIN
- EPF
- GLOBAL SERVICE
- GABON GLOBAL SERVICE GIE (GGS)
- GLOBAL SERVICE
- MEA BTP
- ASTON
- ASTONS
- BEZAR
- SMG
- SOCIETE YAXIN INTERNATIONAL BOIS DU GABON (SYIBG)
- CENT
- CMC
- SQUARE
- GENERAL STEEL
- COMPAGNIE GABONAISE ENVIRONNEMENT PROPRETE (CGEP)
- RODY CELESTIN
- GEOVIT
- MOUSSAVOU F
- AGENCE GABONAISE D'EXECUTION DES TRAVAUX PUBLICS (AGTP)
- DESIGN CANADA
- LSA
- SIBAT
- HENRI (HENRI SERVICES)
- GABON SPINT AUTO (GSA)
- MBABI JEAN (BBC)
- CEEV
- IPG (INSTITUT DE PETROLE ET DU GAZ)
- IPG (INTERPRESSE GABON)
- DESBOIS ET PLACAGES GABON (DPG)
- SATINA
- FERRIGNO
- ENTREPRISE TERRASSEMENT ENTRETIEN ROUTES (ENTER ENV)
- PHOENIX (SOCIETE PHOENIX SERVICES)
- PHOENIX (PHOENIX INTERIM)
- PHOENIX (PHOENIX TRADE GABON)
- PHOENIX (PHOENIX FACILITIES MANAGEMENT)
- PHOENIX (PHOENIX RESSOURCES)
- BUREAU ENVIRONNEMENT CONSULTANT (BEC)
- BGT
- ENTREPRISE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU GABON (ECIG)
- YEMBI
- SOGAFRIC
- DIAWARA MAMADI (MENUISERIE SOU+ETX SOUMBA)
- DIAWARA MAMADI (GARAGE AMERICAIN)
- NZIENGUI F (NZIENGUI FRANCOIS)
- NZIENGUI F (NZIENGUI FRANCOIS)
- SOGEA SATOM
- MARCHETTI
- JOLLY PRESTATION (ETS JOLLY)
- ICRF INTERNATIONAL
- GERI
- SOGI
- SOGIV GABON
- SOCIETE GENERALE DE MATERIAUX
- GABONAISE DE TRAVAUX DU BATIMENT
- ORIENTA BTP
- STUDIO BUONO
- PROJINVEST
- BITULOG
- OBIANG
- ALAIN CLAUDE M F
- SYLLA
- MOUKETOU
- MABIKA GUY
- SOULEMAN
- GABEXPERTISE
- TONKARA
- SO.GA.SYS.TRH
- EBTP
- CASSOLA (FOREXTRA)
- GIOACCHINI
- GEO GUIDE

Passé le délai de 8 jours, pour compter de la date de parution du présent communiqué, l'Agence de Régulation des Marchés Publics se réserve le droit d'engager toute procédure de droit à leur encontre.

Le présent communiqué tient lieu de convocation.

Le Président du Conseil de Régulation
Fridolin ONGUINDA